

ALEXANDRA MOUGIN
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Morimont
90000 BELFORT
803 824 747 RCS BELFORT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 2 septembre,
A 12 heures,
Au siège social à Belfort,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Alexandra Mougin,
demeurant 2 Rue des Noisetiers 25 140 LES ECORCES,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SELARL Alexandra Mougin,

2. A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article « Exercice social» des statuts
- Rajout d'un nom commercial et modification corrélative de l'article « Dénomination sociale » des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, jusqu'au 31 décembre 2024.

En conséquence, l'article 29 «Exercice social» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 29 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année. »

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'ajouter un nom commercial à compter de ce jour : « NOUVEL AIR » .

En conséquence, l'article 3 «Dénomination social» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – Dénomination social

La société a pour nom commercial : **NOUVEL AIR**

Le reste de l'article demeure inchangé

TROISIEME DECISION

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Gérante associée unique
Certifié conforme à l'original
Alexandra MOUGIN

